

Informations de base	
2006/2231(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.20 Santé publique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		RIES Frédérique (ALDE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		HEDH Anna (PSE)
			12/09/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2790	2007-03-19
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Santé et sécurité alimentaire		KYPRIANOU Markos

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2005)0637	Résumé

08/12/2005	Publication du document de base non-législatif		
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/2006	Vote en commission		Résumé
06/12/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0450/2006	
31/01/2007	Débat en plénière		
01/02/2007	Décision du Parlement	T6-0019/2007	Résumé
01/02/2007	Résultat du vote au parlement		
01/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		
19/03/2007	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2231(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/6/33971

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE378.465	19/09/2006	
Amendements déposés en commission		PE378.845	16/10/2006	
Avis de la commission	FEMM	PE380.581	10/11/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0450/2006	06/12/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0019/2007	01/02/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0637 		08/12/2005	Résumé

Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques

2006/2231(INI) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une très large majorité (620 voix pour, 24 contre et 14 abstentions) le rapport d'initiative de Mme Frédérique **RIES** (ALDE, BE), le Parlement européen se rallie dans les grandes lignes à la position de sa commission de la santé publique et attend des États membres et de l'Union européenne qu'ils fassent de l'obésité et des modes de vie sains une **priorité politique**. Dans l'attente, les États membres devraient à tout le moins considérer l'obésité comme une maladie chronique, afin d'éviter toute forme de stigmatisation des personnes obèses et garantir qu'elles aient accès à un traitement approprié.

Face à un problème qui appelle une approche holistique englobant de nombreux domaines d'action, le Parlement déplore profondément que, malgré la mobilisation de nombreux États membres, l'obésité touche une part sans cesse croissante de la population. Il appuie sans réserve le lancement en mars 2005 de la plateforme européenne d'action relative à l'alimentation, à l'activité physique et à la santé et soutient les engagements pris par les partenaires de cette plateforme dans ce contexte. Il s'agit maintenant de suivre ces engagements dans le cadre de rapports annuels de mise en œuvre à présenter au Parlement européen. Il demande notamment à la Commission de mener des études d'impact sur les mesures proposées par la plateforme et recommande que ce "contrôle en matière de santé ou d'obésité" se fasse dans des domaines clés tels que ceux de la PAC, des programmes de recherche, de la politique énergétique et de la politique publicitaire et alimentaire.

Parallèlement, le Parlement encourage les États membres à identifier des possibilités financièrement avantageuses d'associer leurs services de santé au secteur industriel, de façon à ce que les patients maîtrisent mieux leur régime et que le fardeau économique de l'obésité soit allégé, en accordant la priorité aux personnes défavorisées.

Il attend en particulier des mesures concrètes de la Commission dans le cadre d'un **Livre blanc de propositions** destiné à diminuer le nombre de personnes en surpoids et obèses à compter de 2015.

Pour lutter contre le surpoids en Europe plusieurs stratégies seraient envisagées :

1) Informer le consommateur dès l'enfance : le Parlement estime que les États membres devraient reconnaître que l'éducation en matière de nutrition et de santé, commencée dès le plus jeune âge, est fondamentale pour prévenir l'obésité. Pour favoriser cette prise de conscience précoce, la Plénière a adopté un amendement PPE-DE par lequel il préconise une approche de sensibilisation douce afin de ne pas provoquer d'autres troubles tels que celui de l'anorexie mentale ou de la boulimie.

Sachant que les professionnels de la santé jouent un rôle important dans la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière, la Plénière invite les États membres à promouvoir la profession de nutritionniste et rejette l'attitude de certains États membres qui vendent des terrains de jeu ou de sport scolaires à des promoteurs.

Parallèlement, d'autres mesures de sensibilisation sont proposées telles que :

- la mobilisation des écoles et des cantines scolaires dans la promotion des produits alimentaires de qualité et de l'activité physique régulière,
- l'affectation de crédits suffisants par les États membres pour l'approvisionnement alimentaire des établissements scolaires, afin de permettre à ceux-ci de servir des repas équilibrés composés de produits frais, de préférence issus de l'agriculture biologique ou régionale,
- la prévision d'équipements de sport en nombres dans les écoles,
- le strict encadrement des distributeurs automatiques de collations et de boissons dans les collèges et les lycées.

Il souhaite en outre la mise en place d'un code de conduite visant à limiter les activités commerciales dans les écoles primaires.

Parallèlement, le Parlement réaffirme que la fréquence et l'intensité des campagnes télévisées de publicité et de promotion d'aliments destinées exclusivement aux enfants ainsi que les nouvelles formes de publicité destinées aux enfants, telles que les SMS envoyés aux téléphones mobiles, les jeux en ligne etc. doit être stigmatisée. Il faut donc strictement encadrer de telles pratiques commerciales qui n'encouragent pas de saines habitudes alimentaires, et ce, notamment, dans le cadre d'une révision de la directive « Télévision sans frontières ». En revanche, les groupes ALDE, PPE-DE et UEN se sont entendus en Plénière pour retirer du rapport la partie du texte qui entendait limiter, pendant les plages horaires où les enfants regardent la télévision en grand nombre, la publicité télévisée pour des aliments riches en matières grasses, en sucre et en sel, estimant qu'il ne fallait pas contraindre mais plutôt « inciter » les industriels à modifier leur approche.

Par ailleurs, le Parlement appelle les médias européens à établir une ligne de conduite afin de sensibiliser la jeunesse européenne à l'importance de la pratique sportive et à la consommation de fruits et légumes pour rester en bonne santé. Dans ce contexte, la directive sur allégations nutritionnelles constitue un signal fort qui permettra au consommateur de bénéficier d'une information fiable, non trompeuse et cohérente sur les caractéristiques nutritionnelles des produits alimentaires. L'Autorité européenne de sécurité des aliments pourra également être mobilisée pour jouer un rôle dans la production de conseils et de recommandations diététiques.

En ce qui concerne la mobilisation des industriels du secteur alimentaire, le Parlement indique que si les engagements volontaires ou autorégulatoires visant à mettre un terme à la promotion auprès des enfants de produits alimentaires riches en matières grasses, en sucre et en sel devaient échouer, la Commission devrait présenter des propositions législatives visant à compenser l'échec de l'autorégulation.

Intéressé par les systèmes de signalisation mis en place dans plusieurs États membres par des firmes du secteur alimentaire en vue de simplifier les messages nutritionnels, le Parlement invite la Commission à s'appuyer sur cette expérience pour instaurer à l'échelle de l'Union un système d'étiquetage nutritionnel dans lequel les indications figureraient sur la partie la plus visible de l'emballage.

2) Intégrer la nutrition et l'activité physique dans les autres politiques communautaires : Convaincu que la révision de la composition des produits est un outil efficace pour réduire la consommation de matières grasses, de sucre et de sel dans l'alimentation, le Parlement appelle la Commission, les États membres et les industriels de l'alimentation à intensifier leurs efforts pour réduire les taux de matières grasses, de sucre et de sel dans les aliments. Pour le Parlement, il est crucial que la promotion d'une alimentation saine et l'activité physique soit une priorité politique au sein même de la Commission (au sein de plusieurs directions générales). Il se félicite en particulier de l'actuel programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008) qui financera de nombreux projets sur l'obésité.

Pour toucher les groupes socio-économiques défavorisés, le Parlement estime qu'il faut favoriser des contacts directs au sein des écoles, des jardins d'enfants et des services de santé au niveau local. Les Fonds structurels devraient également être mobilisés afin de financer des infrastructures facilitant l'activité physique et le transport sûr.

Il demande encore que :

- la Commission participe, avec les ministères compétents des États membres, à des programmes "sport à l'école" ;
- les États membres et les employeurs incitent les employés à participer à des séances de maintien en forme ;
- la 7^{ème} programme-cadre de R&D prévoit des recherches sur la lutte contre l'obésité.

Préoccupé par la diminution de la consommation de fruits et de légumes en Europe, le Parlement invite la Commission à proposer une politique rendant disponible les meilleures sources de nutriments et d'autres composants alimentaires bénéfiques. Il faut en outre que le contenu nutritionnel des fruits et légumes produits en Europe soit réhabilité. Il demande en outre à la Commission de contrôler rigoureusement que les subventions européennes reçus par certains secteurs industriels ne servent en aucun cas à financer des campagnes promotionnelles présentant sous un jour favorable des produits hautement caloriques.

Enfin, il estime indispensable une réforme de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes qui viserait à relancer la consommation de ce type d'aliments à forte valeur diététique. À noter enfin que la proposition du rapporteur de veiller à ce que les subventions allouées par la Communauté à certains secteurs industriels ne servent pas à financer des campagnes de publicité pour des produits riches en calories, a été retirée du rapport adopté en Plénière.

Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques

2006/2231(INI) - 08/12/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un Livre vert sur la prévention de l'obésité et la promotion de modes de vie sains.

CONTEXTE : face aux conséquences dramatiques pour la santé publique du phénomène sans cesse croissant de l'obésité en Europe, le Conseil a invité la Commission à étudier comment favoriser une meilleure nutrition dans l'Union européenne, en présentant si nécessaire des propositions allant dans ce sens. Le Conseil a aussi appelé les États membres et la Commission à élaborer et à lancer des initiatives pour encourager l'alimentation saine et favoriser l'activité physique.

La Communauté dispose d'une compétence dans ce domaine: l'article 152 du traité qui exige qu'un niveau élevé de protection de la santé humaine soit assuré dans la définition et l'application de toutes les politiques et actions de la Communauté. Or , plusieurs domaines d'intervention communautaire sont pertinents pour la nutrition et l'activité physique, et le Conseil a confirmé que le caractère multi-causal de l'épidémie d'obésité appelait à une stratégie multidisciplinaire pouvant mobiliser diverses parties prenantes. Il a, en conséquence, incité la Commission à publier un Livre vert reprenant les résultats d'une consultation publique sur ce thème.

CONTENU : C'est précisément l'objet du présent Livre vert qui ouvre un vaste processus de consultation et lance une discussion approfondie sur les moyens d'identifier la possible contribution communautaire à la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique concomitante.

Objet visé par le Livre vert : le Livre vert aborde certaines questions qui relèvent essentiellement de la compétence des États membres (comme l'éducation, l'urbanisme, etc.) ; il devrait également contribuer à déterminer où l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée, par exemple en soutenant la mise en réseau et la diffusion des bonnes pratiques.

Outre les souffrances humaines qu'elle génère, l'incidence croissante de l'obésité a des répercussions économiques particulièrement importantes. D'après les estimations, l'obésité motive, dans l'Union européenne, jusqu'à **7% des dépenses de santé publique** – un chiffre qui continuera d'augmenter vu la tendance croissante à l'obésité. Bien qu'on ne dispose pas de données détaillées pour tous les États membres de l'UE, les études réalisées dans plusieurs États membres mettent en évidence l'important coût économique de l'obésité. Ainsi, s'attaquer au problème de la surcharge pondérale n'est pas seulement important pour la santé publique, elle contribue aussi à réduire les coûts supportés à long terme par les services de santé et à stabiliser les économies en permettant aux citoyens de mener une vie productive jusqu'à un âge avancé.

Le présent Livre Vert servira à déterminer si, en complétant les actions des États membres, l'intervention communautaire est susceptible de concourir à réduire les risques sanitaires, à contenir les dépenses de santé et à améliorer la compétitivité des économies des États membres. Il présente également les structures et instruments existant au niveau communautaire pour face à l'obésité dans l'Union européenne et appelle toutes les parties intéressées à approfondir le débat.

Parmi les initiatives communautaires récentes on compte :

- une plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé lancée en mars 2005 dans le but d'établir un cadre d'action commun au niveau européen pour interrompre et renverser la tendance actuelle aux excès de poids et à l'obésité ;
- un réseau européen relatif à l'alimentation et à l'activité physique : composé d'experts nommés par les États membres, l'OMS et les ONG actives dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs, ce réseau établi par la Commission vise à élaborer des actions communautaires destinées à améliorer la nutrition, à réduire et à prévenir les maladies liées au régime alimentaire, à promouvoir l'activité physique et à lutter contre les excès de poids et l'obésité.

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre: le Livre vert précise en outre que la prévention de l'obésité devra passer par une stratégie intégrée de promotion de la santé combinant à la fois la promotion de modes de vie sains avec des actions portant sur les inégalités sociales et économiques ainsi que sur l'environnement physique. Une telle stratégie devra impliquer plusieurs politiques communautaires (telles que l'agriculture, la pêche, l'éducation, le sport, la politique des consommateurs, les entreprises, la recherche, la politique sociale, le marché intérieur, l'environnement et l'audio-visuel) et bénéficier de leur soutien actif.

Dans ce contexte, le Livre vert devra répondre à une série de questions clés en vue de mettre en place une stratégie communautaire dans ce domaine : parmi les principales questions, on relèvera notamment les questions suivantes :

- quelles mesures devraient être prises pour promouvoir une alimentation saine et l'activité physique ainsi que la création d'environnements facilitant les choix sains ?
- comment améliorer la disponibilité et la comparabilité des données sur l'obésité ?
- comment un programme communautaire pourra-t-il contribuer à sensibiliser les décideurs, les professionnels de la santé, les médias et le grand public au potentiel que représentent les habitudes alimentaires et l'activité physique pour réduire le risque d'obésité ?

En matière d'information des consommateurs et de publicité, la Commission demande aux participants de préciser :

- quel type d'information nutritionnelle doit être fourni aux consommateurs ?
- quel genre d'éducation est nécessaire pour permettre aux consommateurs de comprendre pleinement les informations fournies sur les étiquettes des produits alimentaires ?
- l'« autoréglementation » constitue-t-elle un outil adéquat pour limiter la publicité et la promotion de produits alimentaires à forte teneur énergétique ?

En matière d'éducation des consommateurs : d'autres questions sont envisagées telles que :

- comment aider au mieux les consommateurs à effectuer des choix éclairés ?
- comment les partenariats public-privé peuvent-ils contribuer à l'éducation des consommateurs et qui doit se charger de l'information au public ?

D'autres questions abordent :

- le problème des enfants et des jeunes, cible privilégiée en matière d'alimentation riche,
- la question de la disponibilité des aliments et d'une activité physique sur le lieu de travail,
- la question de l'implication des services de santé à la prévention et au traitement de la surcharge pondérale et de l'obésité,
- la manière de s'attaquer aux environnements favorisant l'obésité.

Enfin, le Livre vert aborde des questions aussi diverses que celle des **inégalités socio-économiques** face à l'obésité, de la meilleure manière d'encourager une approche globale et intégrée pour la promotion des régimes alimentaires sains et de l'activité physique, ainsi que la question de la formulation de lignes directrices en matière alimentaire s'appuyant sur les habitudes socio-économiques et culturelles des États membres. La question d'un renforcement de la coopération avec d'autres institutions mondiales est également abordée (OMS, en particulier).

Prochaines étapes : la Commission analysera attentivement toutes les contributions envoyées en réponse au processus de consultation lancé par le Livre vert. Un rapport synthétisant les contributions devrait être publié pour juin 2006 sur le site internet de la Commission. À la lumière des résultats du processus de consultation, la Commission étudiera les meilleures façons de réagir et considèrera toutes les mesures à proposer ainsi que les instruments nécessaires à leur application. Une analyse d'impact sera menée le cas échéant, en fonction du type d'instrument choisi.

À noter que les réponses des parties intéressées sont attendues pour le **15 mars 2006** au plus tard.